



CREPS

Auvergne-Rhône-Alpes
Vallon-Pont-d'Arc • Voiron • Lyon

BPJEPS Canoë Kayak

Limité en eau vive à la Classe III
et en mer à 4 Beaufort

ACCESSIBLE AUX DÉBUTANTS



Devenez **MONITEUR/MONITRICE** de Canoë Kayak et disciplines associées

Obtenez le statut de moniteur-stagiaire dès juin 2024 !!!

Le métier

Le titulaire du *BPJEPS Activités du Canoë-Kayak et Disciplines Associées en Eau Vive jusqu'à la classe III, en eau calme et en mer jusqu'à 4 Beaufort* permet à son titulaire de mettre en œuvre en autonomie et en sécurité, dans le domaine du canoë-kayak et disciplines associées, les compétences suivantes :

- découverte, initiation et apprentissage ;
- animation et enseignement des différentes activités de canoë-kayak et disciplines associées auprès de tout type de public dont les scolaires ;
- conception et conduite de cycles d'apprentissage et d'entraînement jusqu'au 1^{er} niveau de compétition fédérale dans la mention ;
- conception et conduite de cycles et de séances pour des finalités éducatives, sociales, et sociétales, telles que la santé, l'autonomie, l'accessibilité des pratiques pour tous, l'insertion, la socialisation, l'éducation à l'environnement ;
- conception et mise en œuvre d'un projet sportif et pédagogique dans les structures identifiées ;
- organisation et gestion des activités du canoë-kayak et disciplines associées ;
- communication sur les actions de la structure ;
- sécurisation des pratiquants, des pratiques et des lieux de pratiques ;
- participation au fonctionnement de la structure organisatrice des activités du canoë-kayak et disciplines associées.

Lieux d'exercice

Le titulaire du BPJEPS Canoë Kayak est principalement un.e éducateur.trice sportif.ve.

Il/elle peut exercer :

- au sein d'une structure fédérale,
- dans une structure professionnelle, commerciale, associative,
- dans une structure de loisirs touristiques
- au sein d'une collectivité territoriale (Mairie, EPCI, Conseil Départemental)
- au sein d'un club sportif

Préalables

- Etre âgé de 18 ans le jour de la validation des exigences préalables à la mise en situation pédagogique.
- Etre titulaire de l'unité d'enseignement «prévention et secours civiques de niveau 1» PSC1 ou son équivalent.
- Avoir satisfait au Test d'Exigences Préalables d'entrée en formation (TEP) et des tests de sélection (en fonction du nombre de candidats).

✓ Le cursus de formation

La formation complète se déroule d'**avril 2024 à décembre 2024** et prévoit 581 h en organisme de formation et 400 h en structure professionnelle.

Le **BPJEPS Activités du Canoë-Kayak et Disciplines Associées en Eau Vive jusqu'à la classe III, en eau calme et en mer jusqu'à 4 Beaufort** sera obtenu après validation des 4 unités de compétences (UC) constitutives du diplôme.

Les UC 1 et 2 sont transversales à tous les BPJEPS.

✓ Test d'exigences préalables / épreuves de sélection

Un test d'exigences préalables (TEP) à l'entrée en formation du **BPJEPS Activités du Canoë-Kayak et Disciplines Associées en Eau Vive jusqu'à la classe III, en eau calme et en mer jusqu'à 4 Beaufort** est mis en œuvre conformément à la réglementation afin de vérifier que les candidats disposent des aptitudes pour s'engager dans ce dispositif de formation.

L'entrée en formation est également soumise à des épreuves de sélection.

Mettez toutes les chances de votre côté en vous inscrivant à la **PRÉPA TEP** proposée par le CREPS

Plus d'infos >



✓ Informations et inscription

Ouverture de la formation avec 7 stagiaires minimum



- sur le site internet du CREPS Auvergne-Rhône-Alpes www.creps-rhonealpes.sports.gouv.fr

Rubrique : Formation - "Je veux choisir ma formation"

- auprès de la responsable administrative :
Mariette Issartel
mariette.issartel@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr
04 75 88 15 19
ou du coordonnateur :
Thomas Monier
thomas.monier@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr
06 26 98 08 47

Consultez le fiche complète de la formation en flashant ce QRCode



✓ Accessibilité

Vous êtes en situation de handicap ?

Rendez vous sur notre site internet - Rubrique :
Formation - "Je suis en situation de handicap"



✓ Financement

Coût de la formation : **6 507,20 €**

Des frais annexes sont à prendre en considération (gestion de dossier, tests d'entrée, positionnement, hébergement et restauration, déplacements, matériel technique,...).

Le coût de cette formation peut être pris en charge en fonction du statut du stagiaire.

Toutes les informations utiles auprès du responsable administratif de la formation et sur le site internet du CREPS Auvergne-Rhône-Alpes, rubrique :
Formation - "Je veux financer ma formation"

✓ Apprentissage

Cette formation peut être suivie dans le cadre d'un apprentissage.

✓ Lieu

Site de Vallon Pont d'Arc
CREPS Auvergne-Rhône-Alpes
Passage François Lecler - BP 38
07150 Vallon-Pont-d'Arc

et autres sites en France, en fonction des modules pratiques (Méditerranée, Atlantique, Alpes,...).

